

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

13 MARS 2007

PROJET DE DÉCRET

PORTANT DIVERSES MESURES EN MATIÈRE DE RECHERCHE DANS LES
INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°363 (2006-2007) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Marcel Cheron, M. Frédéric Daerden et M. Michel de Lamotte	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Marcel Cheron, M. Frédéric Daerden et M. Michel de Lamotte	3
3	Amendement n°3 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Marcel Cheron, M. Frédéric Daerden et M. Michel de Lamotte	3
4	Amendement n°4 déposé par Mme Françoise Bertieaux et M. Marcel Cheron	3
5	Amendement n°5 déposé par M. Marcel Cheron et Mme Françoise Bertieaux	3

1 Amendement n°1 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Marcel Cheron, M. Frédéric Daerden et M. Michel de Lamotte

A l'article 1, ajouter les termes « au minimum » entre « est établie » et « à 13.063.354 € ».

Justification

Permet une plus grande souplesse à cet article 1, par exemple en termes d'évolution du financement de la Communauté française.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Marcel Cheron, M. Frédéric Daerden et M. Michel de Lamotte

A l'article 6, ajouter les termes « au minimum » entre « est établie » et « à 13.135.354 € ».

Justification

Permet une plus grande souplesse dans cet article, par exemple en termes d'évolution du financement de la Communauté française.

3 Amendement n°3 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Marcel Cheron, M. Frédéric Daerden et M. Michel de Lamotte

A l'article 14, ajouter les termes « au minimum » entre « est établie » et « à 8.326.000 € »

Justification

Permet une plus grande souplesse dans cet article, par exemple en termes d'évolution du financement de la Communauté française.

4 Amendement n°4 déposé par Mme Françoise Bertieaux et M. Marcel Cheron

A l'article 2, supprimer les termes « Pour les années 2007 à 2015 ».

Justification

Ceci fige la répartition entre Académies, alors que le concept d'Académie pourrait lui-même évoluer.

5 Amendement n°5 déposé par M. Marcel Cheron et Mme Françoise Bertieaux

A l'article 17, ajouter les termes « et au Gouvernement » après « au Fonds national de la Recherche scientifique ».

Justification

Il est normal que le Gouvernement soit lui aussi informé de l'utilisation des subventions mentionnées dans ce projet de décret.